



Monsieur Jean-Luc ALIBERT  
Maire de Soual

Soual, le 8 novembre 2018

Objet: Reconnaissance catastrophe naturelle / suite inondations

Madame, Monsieur,

Suite aux inondations qui ont touché notre village lundi 15 octobre, je vous informe que j'ai demandé aux services de l'Etat la prise en compte de la reconnaissance de catastrophe naturelle dès le mardi 16 octobre.

L'Arrêté portant reconnaissance de catastrophe naturelle pour la commune de Soual est paru ce jour au Journal Officiel.

Vous disposez désormais d'un délai de 10 jours à compter du 8 novembre 2018 pour faire la déclaration auprès de votre assurance si cela n'a pas déjà été fait. Vous devez également transmettre cet Arrêté très rapidement à votre assurance.

Si dans votre entourage, vous avez connaissance de personnes qui auraient subi des dégâts lors de ces inondations, je vous remercie par avance de bien vouloir leur transmettre cette information.

Je vous informe également que les agents de la mairie de Soual se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de vos dossiers (photocopie, impressions de courriers). Nous mettrons tout en œuvre pour faciliter vos démarches. Vous pouvez vous présenter à l'accueil de la mairie ou appeler au 05 63 75 52 49.

En parallèle, nous travaillons activement avec les services de l'Etat, experts et syndicat de rivière à la mise en place de systèmes de prévention et d'alerte appropriés lors de montées des eaux comme nous les avons observées le 15 octobre. L'objectif est d'apporter une meilleure information aux habitants et prévenir les risques plus rapidement. Nous vous ferons un retour sur ces travaux dans les meilleurs délais.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Jean Luc ALIBERT

